

---

# Memento

## Faire vivre la laïcité et lutter contre le racisme à l'école

---



« La Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République » *Extrait Article L. 111-1 du Code de l'éducation.*

**Le principe de laïcité** est au cœur de ces valeurs, elle est l'affaire de tous.

La **lutte contre le racisme et contre l'antisémitisme** s'inscrit dans le pacte républicain fondé sur les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et le principe de laïcité.

Le Ministère de l'Éducation nationale a mis en place un dispositif pour assurer une bonne transmission de ces valeurs et veiller à leur respect.

Dans ce cadre, **l'équipe académique Laïcité-Faits religieux**, placée sous l'autorité du recteur, apporte un soutien concret aux établissements scolaires.

En cas de contestation des enseignements et de comportements inadéquats des personnels, des parents ou des élèves au regard du principe de laïcité, ou en cas d'actes ou de propos racistes ou antisémites, l'équipe académique Laïcité-Faits religieux a pour **missions de :**

Prévenir les atteintes

Former les personnels

Soutenir les équipes

Recueillir les signalements

Réagir en cas de dérives graves

Proposer des réponses appropriées

Les ressources, non exhaustives, et les outils proposés dans ce livret ont pour objectif de donner des repères communs à l'ensemble de la communauté éducative.

Les personnels de l'académie y trouveront des pistes pour valoriser la laïcité et les valeurs de la République à l'école, notamment à travers les propositions d'accompagnement en formation à destination des personnels ; mais aussi la procédure pour signaler d'éventuelles situations problématiques.

---

# REPÉRER ET RÉPONDRE AUX ATTEINTES AU PRINCIPE DE LAÏCITÉ

## I - IDENTIFIER UNE ATTEINTE AU PRINCIPE DE LAÏCITÉ

Les règles qui résultent du principe de laïcité doivent être respectées car elles garantissent les libertés, comme la liberté de conscience des élèves à l'égard de toute forme de pression, d'emprise idéologique ou de prosélytisme au sein des écoles et des établissements.

Les atteintes au principe de laïcité relèvent des **5 caractérisations** suivantes :

- Port de signes ou tenues (élèves/parents/personnels/autres) - cf. *Loi du 15 mars 2004*
- Contestation d'enseignement (élèves/parents) ou enseignement non conforme (personnels)
- Refus d'activité scolaire (élèves) ou d'exécution de service (personnels)
- Suspicion de prosélytisme (élèves/parents/personnels/autres)
- Autres faits perturbant le fonctionnement de l'établissement

## II - SIGNALER UNE ATTEINTE AU PRINCIPE DE LAÏCITÉ

Les atteintes à la laïcité, qu'elles surviennent dans le cadre des enseignements ou durant les temps de vie scolaire, qu'elles soient le fait d'élèves, de parents, de personnels ou d'autres personnes encore, doivent être  **systématiquement signalées**  pour que soit apportée une réponse collective, ferme et cohérente au regard des grands principes du droit.

- Les personnels de l'académie peuvent saisir directement l'équipe Laïcité-Faits religieux en **contactant la cellule restreinte, située au Rectorat-site Visalto** : [laicite@ac-paris.fr](mailto:laicite@ac-paris.fr)
- Par ailleurs, une procédure nationale de saisine a été définie avec un formulaire ouvert à tous. Ce formulaire « atteinte à la laïcité » est proposé en ligne sur une page dédiée d'Eduscol: <https://eduscol.education.fr/cid129894/le-formulaire-atteinte-a-la-laicite.html>

### III - TROUVER DES RÉPONSES

Répondre à toute forme de contestation du principe de laïcité suppose que l'on construise une réponse commune et que l'on conduise un dialogue avec l'élève et sa famille.



Destiné à tous les personnels, pour mener à bien ce dialogue, le Vademecum « **La laïcité à l'École** », se présente comme un répertoire de cas pratiques, apportant des réponses juridiques précises et donnant des conseils d'action. Il est disponible sur la page académique « Laïcité-Faits religieux ».

### IV - RAPPEL : CALENDRIER DES PRINCIPALES FÊTES RELIGIEUSES OU COMMÉMORATIVES POUVANT DONNER LIEU À DES AUTORISATIONS D'ABSENCE

- Les élèves sont soumis à l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 du Code de l'Éducation.

Une vigilance doit donc être apportée par les équipes de la Vie scolaire, CPE et AED, sur l'absentéisme sélectif pour motif religieux, ou les absences répétées et injustifiées dues à des motifs religieux.

Ces dernières sont irrecevables et doivent faire l'objet d'un dialogue avec l'élève et sa famille.

- Toutefois, « **des autorisations d'absence doivent pouvoir être accordées aux élèves pour les grandes fêtes religieuses qui ne coïncident pas avec un jour de congé** et dont les dates sont rappelées chaque année par une instruction » - *Extrait de la Circulaire du 18/05/2004.*

Ces grandes fêtes religieuses ou commémoratives pouvant donner lieu à des autorisations d'absence sont :

Année 2020-2021		
samedi 19 et dimanche 20 septembre 2020	Roch Hachana	Fête juive
lundi 28 septembre 2020	Yom Kippour	Fête juive
Jeudi 29 octobre 2020 <sup>1</sup>	Al Mawlid Ennabi	Fête musulmane
lundi 6 janvier 2021 <sup>2</sup>	Fête de la Nativité	Fête arménienne
	Théophanie	Fête orthodoxe
jeudi 11 février 2021	Fête des Saints Vartanants	Fête arménienne
samedi 24 avril 2021	Commémoration du génocide	Fête arménienne
vendredi 30 avril 2021 <sup>2</sup>	Grand Vendredi Saint	Fête orthodoxe
jeudi 13 mai 2021 <sup>1</sup>	Aïd El Fitr	Fête musulmane
lundi 17 et mardi 18 mai 2021	Chavouot	Fête juive
mercredi 26 mai 2021	Fête du Vesak (jour du Bouddha)	Fête bouddhiste
jeudi 10 juin 2021 <sup>2</sup>	Ascension	Fête orthodoxe
mardi 20 juillet 2021 <sup>1</sup>	Aïd El Adha/Kebir	Fête musulmane

<sup>(1)</sup> Fêtes dont la date est plus ou moins variable selon l'observation de la lune

<sup>(2)</sup> Fêtes orthodoxes selon le calendrier grégorien

- Les principales fêtes catholiques et protestantes sont prises en compte au titre du calendrier des fêtes légales.
- À titre indicatif, à un jour près plus ou moins, le Ramadan aura lieu du mardi 13 avril au jeudi 13 mai 2021.

---

# REPÉRER ET RÉPONDRE AUX ACTES ET PROPOS RACISTES OU ANTISÉMITES

## I - IDENTIFIER UN ACTE OU UN PROPOS RACISTE OU ANTISÉMITES

**Le racisme** est une attitude d'hostilité, allant du mépris à la haine, à l'égard d'une catégorie de personnes définie sur la base d'une identité « raciale » ou ethnique, réelle ou supposée.

**L'antisémitisme** est une forme particulière de racisme dirigé contre les personnes juives ou supposées telles.

La distinction racisme/antisémitisme n'implique aucune hiérarchisation, l'antisémitisme ayant été plus tôt identifié en France. Le racisme est une négation des valeurs républicaines et menace le droit des individus, en particulier, le droit à la sécurité et à la liberté d'expression.

Les actes et les discours à caractère raciste/antisémite sont des délits, voire des crimes. **Le droit pénal réprime :**

- les propos racistes/antisémites : l'injure, la diffamation, la provocation à la haine raciale, l'apologie des crimes de guerre et la contestation de crime contre l'humanité ;
- les discriminations à caractère raciste/antisémite ;
- les violences à caractère raciste/antisémite : atteintes aux personnes, aux biens.

## II - SIGNALER UN ACTE OU UN PROPOS RACISTE OU ANTISÉMITES

**L'article 40 du Code de procédure pénale** donne obligation aux fonctionnaires de signaler les délits et les crimes. Plusieurs procédures de saisine existent et permettent d'apporter une réponse collective et appropriée :

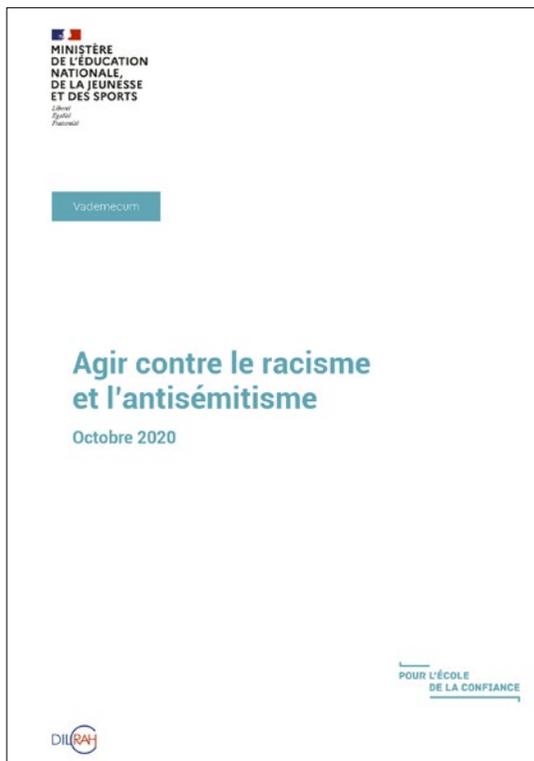
- Les personnels d'encadrement doivent transmettre un **rapport d'incident raciste ou antisémite**, sous forme de remontée d'information en milieu scolaire (RIMS), via l'adresse : [prevention-violence@ac-paris.fr](mailto:prevention-violence@ac-paris.fr)
- Les personnels de l'académie peuvent saisir directement l'équipe Laïcité-Faits religieux en **contactant la cellule restreinte, située au Rectorat-site Visalto** : [laicite@ac-paris.fr](mailto:laicite@ac-paris.fr)

- Une **procédure nationale de saisine** a été définie avec un formulaire ouvert à tous. Ce formulaire « valeurs de la République » est proposé en ligne sur une page dédiée d'Eduscol : <https://eduscol.education.fr/cid136973/formulaire-valeurs-de-la-republique.html>

### III - TROUVER DES RÉPONSES

Agir contre le racisme et l'antisémitisme suppose que l'on construise une réponse commune et que l'on conduise un dialogue avec l'élève et sa famille.

Destiné à tous les personnels, pour mener à bien ce dialogue, le Vademecum « **Agir contre le racisme et l'antisémitisme** », se présente comme un répertoire de cas pratiques, apportant des réponses et donnant des conseils d'action. Il est disponible sur la page académique « Laïcité-Faits religieux ».



---

# VALORISER LA LAÏCITÉ ET LUTTER CONTRE LE RACISME À L'ÉCOLE

## I - DES RESSOURCES NATIONALES ET ACADÉMIQUES

De façon à faciliter l'appropriation de ces principes par les enseignants ou les éducateurs, des ressources pédagogiques et des conférences sont accessibles sur la page académique dédiée « Laïcité-Faits religieux » :

[www.ac-paris.fr/portail/laicite](http://www.ac-paris.fr/portail/laicite)

On y trouve notamment les Vademecum « *La laïcité à l'École* », et « *Agir contre le racisme et l'antisémitisme* ».

## II - AGENDA : LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

Chaque année, ces temps forts constituent l'occasion de rappeler l'importance d'une pédagogie des valeurs de la République, et de présenter les actions pédagogiques conduites dans les établissements de l'académie.

### La Journée nationale de la laïcité à l'École : le 9 décembre

Votée le 9 décembre 1905, la loi de séparation des Églises et de l'État a enraciné la laïcité dans les institutions de notre République.

Pour 2020-2021, le thème retenu est « **la laïcité en images** ». Les élèves et les équipes sont invités à faire remonter leurs projets à l'équipe académique avant la mi-novembre 2020. Les illustrations peuvent être des affiches, des bd, des dessins, des dessins de presse, des photos, des sketchnotes, ou encore des vidéos...

### La semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme autour du 21 mars

Le 21 mars a été proclamée « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale » en 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Faire acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité de dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité est une mission de l'École.

La semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme (autour du 21 mars 2021), organisée en partenariat avec la Délégation Interministérielle de Lutte Contre le Racisme et l'Antisémitisme (DILCRAH), constitue un grand temps fédérateur visant à promouvoir les valeurs et les principes fondamentaux de la République. Son objectif est de sensibiliser les élèves des écoles, collèges et lycées, à la prévention du racisme, de l'antisémitisme et de toutes les formes de discriminations.

## D'autres dates et commémorations importantes en lien avec les valeurs de la République

20 novembre	Journée internationale des droits de l'enfant
10 décembre	Journée internationale des droits de l'homme
27 janvier	Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité
8 mars	Journée internationale des droits des femmes
11 mars	Journée nationale et européenne en hommage aux victimes du terrorisme
10 mai	Journée commémorative de l'abolition de l'esclavage
17 mai	Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie
27 mai	Journée nationale de la Résistance

---

# ACCOMPAGNER LES ÉQUIPES

## I - DES FORMATIONS À DESTINATION DES PERSONNELS INSCRITES AU PAF

Dans le cadre du Plan académique de formation 2020-2021, l'équipe Laïcité-Faits religieux propose des stages à destination des personnels qui souhaitent développer leurs connaissances sur le sujet et construire des projets avec leurs élèves au collège et au lycée.

### Dans la rubrique « Valeurs de la République et EMC » :

- > **20A0010670 - LA LAÏCITÉ : APPROCHES HISTORIQUES ET PÉDAGOGIQUES**  
**56241 - LA LAÏCITÉ : APPROCHES HISTORIQUES ET PÉDAGOGIQUES**

**Objectifs** : Développer sa capacité à enseigner la laïcité dans les programmes d'EMC et de spécialité en 1<sup>re</sup>. Actualiser ses connaissances par une approche scientifique, opérer des transpositions didactiques, s'approprier et construire des ressources pour l'application des programmes d'EMC et pour le traitement du thème de spécialité de première (Histoire-Géographie, Géopolitique, Sciences Politiques).

**Contenu** : La spécificité des relations entre l'État et les religions en France (comparaison avec d'autres pays). Étude des étapes historiques de la mise en place du modèle laïque français, de l'actualité de la loi de séparation des Églises et de l'État. Analyse de l'expression du religieux en France et des étapes de la sécularisation de la société. Élaboration et analyse de situations d'apprentissage.

**Public** : Professeurs d'histoire-géographie collège et lycée (voie générale, technologique et professionnelle), professeurs enseignant la spécialité en première (HGGSP) et professeurs enseignant l'EMC.

- > **20A0010695 - EMC. RACISMES, PROBLÉMATIQUES D'ENSEIGNEMENT**  
**56267 - EMC. RACISMES, PROBLÉMATIQUES D'ENSEIGNEMENT**

**Objectifs** : Actualiser ses connaissances par une approche historique, repérer dans les programmes les leviers de cet enseignement, disposer et construire des ressources accessibles aux élèves pour construire des situations d'apprentissage et mettre en œuvre des pédagogies actives.

**Contenu** : Apports scientifiques pour actualiser ses connaissances. Élaboration d'outils pédagogiques pour déconstruire les préjugés et mise en œuvre de partenariats avec des institutions pour construire des situations d'apprentissage.

**Public** : Professeurs d'histoire-géographie (voies générale, technologique et professionnelle) et professeurs enseignant l'EMC.

## Dans la rubrique « Histoire-Géographie » :

- > 20A0010133 HISTOIRE 6E. ÉTUDE CROISÉE DES FAITS RELIGIEUX  
55507 HISTOIRE 6E. ÉTUDE CROISÉE DES FAITS RELIGIEUX  
Plan S – 2S23 HISTOIRE-GÉOGRAPHIE (2<sup>d</sup> DEGRE)

**Objectifs** : Développer sa capacité à enseigner les faits religieux dans les programmes d'histoire de 6<sup>e</sup> dans leurs trois aspects de récits fondateurs, de croyances et de citoyenneté. Construire, analyser et s'approprier des situations d'enseignement pour mettre en œuvre l'étude croisée des mythes, des croyances et des religions dans les civilisations antiques. Réfléchir à la mise en œuvre de problématiques qui permettent de replacer les faits religieux dans leurs contextes culturels et géopolitiques, qui montrent les spécificités, les points de convergence, le rôle structurant et les dimensions synchroniques et diachroniques.

**Contenu** : Approche scientifique pour actualiser ses connaissances et opérer des : place structurante de la religion dans les sociétés antiques de la Méditerranée au 1<sup>er</sup> millénaire avant J.-C, relations entre récits fondateurs, croyances et citoyenneté, sens et rôle des mythes et des religions dans la construction des identités, des relations sociales, de la citoyenneté et dans ses finalités politiques, différenciation entre ce qui relève du mythe et de la tradition et de ce qui relève de l'histoire chez les Grecs, les Romains, les Hébreux, les premiers chrétiens. Élaboration et analyse de situations d'apprentissage à la portée des élèves pour construire des activités.

**Public cible**: Professeurs d'histoire-géographie enseignant en collège.

## II - DES FORMATIONS À DESTINATION DES ÉQUIPES À LA DEMANDE DES PERSONNELS D'ENCADREMENT ET DE DIRECTION (FIL)

Pour répondre à des besoins identifiés localement, ou en appui de projets éducatifs, ou à la suite de saisine, l'équipe Laïcité-Faits religieux propose d'intervenir in situ **dans le cadre de formation d'initiative locale** (FIL).

Ces FIL peuvent prendre la forme d'une mise au point juridique, historique et géopolitique autour des thématiques de la laïcité, de la liberté d'expression, des questions vives à l'école, de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, du complotisme et de la prévention de la radicalisation.

### III - DES INTERVENTIONS PONCTUELLES DEVANT LES ÉLÈVES

L'équipe académique propose des interventions devant les classes ou groupes d'élèves (délégués, CVC, CVL, etc.), en appui des équipes éducatives, selon **plusieurs modalités** :

- à la suite d'une saisine atteinte au principe de laïcité ou incident racisme/antisémitisme pour aider à trouver des réponses adaptées ;
- pour accompagner la construction de projets d'élèves dans le cadre, par exemple, de la journée nationale de la laïcité à l'école, et de la semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme ;
- pour valoriser la laïcité et les valeurs de la République à l'école et agir sur le climat scolaire, à travers des actions de sensibilisation et de prévention sur les thématiques de la laïcité, la liberté d'expression/liberté de la presse, des contestations d'enseignements, le complotisme et la lutte contre le racisme et antisémitisme.

### IV - UNE ÉQUIPE ACADÉMIQUE EN APPUI

L'équipe « laïcité et fait religieux » de l'académie de Paris se tient donc à votre disposition pour répondre, soutenir, prévenir et vous accompagner dans vos projets.

Plus d'informations sur : [www.ac-paris.fr/portail/laicite](http://www.ac-paris.fr/portail/laicite)

#### Contacts :

**Véronique GRANDPIERRE**, IA-IPR, référente Laïcité-Faits religieux

**Elona ALCOU**, Chargée de mission Laïcité-Faits religieux

Poste : 01 44 62 35 72

**Aïda BOUGON**, chargée de mission

Prévention de la radicalisation

Poste : 01 44 62 45 94

Adresse @ :

[laicite@ac-paris.fr](mailto:laicite@ac-paris.fr)

